

10% des ventes d'armes russes vont à Bachar Al-Assad

LES TYRANS SONT DE VRAIS MÉCHANTS.

Alors pourquoi vendons-nous des armes à ceux qui ne respectent pas les droits humains ? Il est temps de mettre un terme au commerce irresponsable des armes. Pour que le traité sur la vente d'armes du 27 juillet ne soit pas vide de sens, agissons maintenant, signons la pétition sur Amnesty.be

AMNESTY
INTERNATIONAL





UN COMMERCE DES ARMES MEURTRIER

2012: POUR UN TRAITÉ QUI ARRÊTE LE COMMERCE IRRRESPONSABLE DES ARMES.

LE TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES DOIT ÊTRE SANS FAILLE

En juillet 2012, les États se réuniront à l'ONU pour négocier et adopter un traité international sur le commerce des armes classiques (TCA), pour lequel les ONG membres de la campagne « Contrôlez les armes » se mobilisent depuis 2003. La Belgique, quatorzième exportateur mondial d'armement, a jusqu'à présent soutenu son adoption. Mais dans cette dernière ligne droite, rien n'est encore joué. La Belgique doit pousser pour que soit adopté le traité le plus ambitieux possible. Il doit dépasser les intérêts purement commerciaux des États et permettre effectivement de sauver des vies. Les événements sanglants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord témoignent de cette impérieuse nécessité.

UN COMMERCE MOINS PROTÉGÉ QUE CELUI DES BANANES

Aujourd'hui, le commerce des armes dites « classiques » (à l'exclusion des armes nucléaires, chimiques, biologiques) représente l'immense majorité des armes en circulation (balles, porte-avions, chars, systèmes de guidage de missiles, etc.) mais ne fait l'objet d'aucune réglementation internationale exhaustive et juridiquement contraignante. Le commerce mondial des bananes est beaucoup mieux réglementé que celui des armes ! La mondialisation croissante du commerce des armes exacerbe la prolifération et les risques qu'encourent les populations civiles. Les systèmes de contrôle nationaux ou régionaux quand ils existent sont incomplets, inefficaces ou bien mal appliqués – voire inexistants. Les marchands d'armes sans scrupules exploitent cette situation et identifient le maillon faible de la chaîne d'approvisionnement afin de mener leur trafic. 90 % des armes issues du trafic sont au départ produites et commercialisées en toute légalité, avant d'entrer dans la sphère illicite du fait des faiblesses des systèmes de contrôle en vigueur.

DES CONSÉQUENCES MEURTRIÈRES

Cette situation entretient un commerce des armes trop souvent irresponsable et au coût humain considérable. Les armes servent chaque année à perpétrer des milliers de violations des droits humains. Cela va de la torture au viol, en passant par les arrestations arbitraires, le meurtre, mais aussi le recours à des enfants soldats, la négation de la liberté d'expression, de mouvement, du droit à l'éducation. Mais aussi jusqu'à la perpétration de crimes de guerre et de violations susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité. Les conséquences indirectes des conflits armés sont également meurtrières: effondrement de l'économie, infrastructures de santé et de sécurité dévastées, maladies et famine.

PROTÉGER LES POPULATIONS CIVILES DE LA VIOLENCE ARMÉE

Le prix Nobel de la Paix Oscar Arias déclarait en 1997 : « Les dirigeants locaux, régionaux et mondiaux doivent accepter le fait que nous ne pouvons plus laisser le marché libre diriger le commerce international des armes. [...] Au contraire, il nous faut convenir que bien souvent le commerce des armes est l'ami des dictateurs et l'ennemi du peuple. Il est temps de faire le choix entre les vies humaines et les armes. » Le TCA doit permettre de faire ce choix. Sa vocation est de prévenir tout transfert irresponsable d'armes, sans en interdire le commerce. En effet, les États ont le droit de recourir aux armes pour garantir que la vie, la liberté et l'intégrité physique de tous leurs citoyens soient protégées contre des agressions militaires étrangères ou des situations de tensions et conflits internes. Mais cette utilisation doit être strictement conforme au droit international.

QUEL TRAITÉ VOULONS-NOUS POUR SAUVER DES VIES ?

Pour être efficace, le traité devra couvrir tous les types d'armement classique et de munitions, ainsi que le matériel dont l'utilisation peut-être potentiellement meurtrière dans le cadre d'opérations militaires et de maintien de l'ordre. Tous les types de transferts internationaux (importation, exportation, transit, etc.), de transactions internationales (vente, don, etc.) ainsi que toutes les activités (transport, intermédiation, etc.) facilitant ces derniers devront être contrôlés pour que les différentes responsabilités concourant à la réalisation du transfert soient clairement établies. Chaque transfert d'armes doit être évalué par les autorités nationales sur la base d'une « règle d'or » inscrite au cœur du traité. Celle-ci visera à empêcher tout transfert dès lors qu'il existera un risque substantiel que l'acquisition ou l'utilisation des armes facilite des violations graves des droits humains, du droit international humanitaire ou sape le développement économique et social.

UNE MOBILISATION INTERNATIONALE CRUCIALE JUSQU'EN JUILLET 2012

Le processus en cours n'aurait jamais pu voir le jour sans la mobilisation de militants et sympathisants du monde entier, y compris dans les pays du Sud, dont les populations civiles sont les plus directement affectées. C'est grâce à leur pression que les Nations unies ont lancé officiellement en 2006 le processus qui doit conduire à l'organisation de la conférence de juillet 2012. En juin 2006, la pétition « Million de visages », à l'époque la plus grande pétition visuelle au monde signée par des citoyens de plus de 160 pays, avait ainsi été remise au Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan. Des prix Nobel de la Paix, des chefs d'État, d'anciens correspondants de guerre, des parlementaires et des personnalités diverses du monde entier ont déclaré leur soutien au traité.

Ne me jetez pas sur la voie publique, affichez-moi !

UN PROCESSUS DE PRÈS DE QUINZE ANS

1997 : Des lauréats du prix Nobel de la Paix réclament un Code de conduite sur les transferts internationaux d'armes.
Octobre 2003 : Lancement de la campagne « Control Arms », dans plus de 70 pays.
Décembre 2006 : Une écrasante majorité d'États membres de l'ONU (153) vote pour la première fois en faveur d'un processus onusien d'élaboration d'un TCA.
Décembre 2009 : Le principe du TCA est définitivement validé par 151 États dont les États-Unis jusqu'alors opposés au processus. Une vingtaine d'États (dont la Russie, la Chine, l'Égypte ou encore l'Inde) se sont systématiquement abstenus.
Juillet 2012 : Conférence de négociation finale du TCA aux Nations unies à New York.

LE TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES DOIT ÊTRE SANS FAILLE

Le commerce mondial irresponsable et peu réglementé des armes porte atteinte aux droits humains et alimente la violence armée, la pauvreté et les conflits dans le monde. À cause de cela, chaque année, des millions de personnes sont tuées, blessées, violées, opprimées ou chassées de chez elles. Des moyens de subsistance sont détruits et des personnes sont privées de services comme la santé et l'éducation. L'humanité a besoin d'un traité efficace sur le commerce des armes, pour empêcher ces transferts d'armes qui portent directement de graves atteintes aux droits humains et contribuent à la pauvreté. Il faut que le traité couvre toutes les armes conventionnelles, y compris les munitions. Les États membres des Nations unies négocieront un traité en juillet 2012.

LE MOMENT D'AGIR EST VENU !
Appelez notre gouvernement à faire en sorte d'obtenir un traité pour empêcher les atrocités et les violences générées par les armes et pour protéger la vie des personnes et leurs moyens de subsistance.

<http://www.amnesty.be/armes>
 Amnesty Belgique francophone
 Rue Berckmans, 9 - 1060 Bruxelles - Tel: 02/538.81.77
 IBAN: **BE85 0012 0000 7006** - BIC: GEBABEBB

TOP 20 DES PAYS EXPORTATEURS D'ARMES

1 États-Unis	6 Italie	11 Suède	16 Biélorussie
2 Russie	7 Espagne	12 Israël	17 Norvège
3 Allemagne	8 Suisse	13 Ukraine	18 Afrique du Sud
4 France	9 Chine	14 Belgique	19 Portugal
5 Royaume-Uni	10 Pays-Bas	15 Canada	20 Chili

TYPES D'ARMES EXPORTÉES PAR LA BELGIQUE

Avions	70 Millions €
Voitures blindées	22 Millions €
Artillerie	15 Millions €
Rockets	2 Millions €
Navires	62 Millions €
Petites armes	95 Millions €
TOTAL	266.000.000 €

Ces chiffres se rapportent à 2008 et sont basés sur des rapports du SIPRI et du Small Arms Survey 2011. Parce que de nombreux pays ne déclarent pas leurs exportations ou plus tard, il se peut que ces chiffres soient plus élevés.

SIPRI est un institut indépendant dédié à la recherche sur les conflits, l'armement, le contrôle des armements et le désarmement. Le Small Arms Survey est un projet de recherche indépendant situé à Genève, en Suisse au sein du Graduate Institute of International and Development Studies.

ET EN BELGIQUE ?

La Belgique, et la Wallonie en particulier, a tout intérêt à voir un tel traité voté aux Nations unies. En effet, même si la transposition en Wallonie des règles européennes - obligatoires - traîne encore et fait l'objet de remarques de la part des ONG, un tel traité soumettra à terme les concurrents extra-européens de notre industrie de l'armement à des contraintes plus sévères, répondant ainsi aux exigences des syndicats et de l'industrie belges, qui se plaignent souvent de « concurrence déloyale ».